

## Lancement d'un appel permanent à projets CLOM

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) souhaite favoriser l'innovation et le développement des usages des technologies dans le domaine de l'éducation afin de mettre en place une offre francophone de qualité partout dans le monde, et cela à travers l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur partenaires dans leur participation à ce mouvement international.

Dans ce cadre, l'AUF, à travers l'Institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC), lance un appel permanent pour faciliter la création de formations ouvertes et à distance (FOAD) et de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM, en anglais MOOCs) dans la francophonie universitaire.

### OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

Ces dernières années ont connu une grande effervescence dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation (TICE). De nouvelles modalités technologiques et pédagogiques ont fait leur apparition et elles ont une influence sur la transmission du savoir en milieu universitaire.

Les CLOM sont devenus la vitrine internationale de nombreuses universités et un symbole de la compétition qu'elles se livrent pour attirer des étudiants et asseoir leur e-réputation.

Le CLOM est un dispositif de formation qui favorise l'accès à la connaissance universitaire, à la culture et à la science. Il permet de s'initier ou de se perfectionner dans une matière : c'est essentiellement un outil de formation continue. Il peut également inciter les apprenants à poursuivre une formation dans une université.

Les projets de CLOM / MOOCs débouchant sur une certification par l'intermédiaire d'un examen surveillé (l'AUF prenant en charge si nécessaire son organisation) seront favorisés. Un partenariat avec une autre université, un acteur de la société civile ou des représentants du secteur privé est également encouragé.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Seuls les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, hors Union européenne et Amérique du Nord, peuvent présenter un projet ((Les projets issus d'établissements en Bulgarie et Roumanie sont acceptés).
- L'établissement porteur du projet peut proposer de dispenser sa formation en partenariat avec une ou plusieurs autres universités, quel que soit le rattachement géographique. Un partenariat avec le secteur socio-économique est un atout supplémentaire.
- Le projet est soumis par un établissement d'enseignement supérieur et par un enseignant de rang professoral (titulaire d'un doctorat).
- Le CLOM est entièrement en langue française.
- Aucun domaine scientifique n'est ciblé en priorité et les propositions peuvent concerner tout niveau d'enseignement.

### NATURE DE L'AIDE DE L'AUF

L'Agence universitaire de la Francophonie propose une démarche de développement de projet et un accompagnement jusqu'au lancement effectif de la certification. L'aide que l'AUF apporte à l'établissement dont le projet est sélectionné consiste principalement à :

- Mettre à disposition du projet un expert qui travaillera avec l'équipe du projet sur tous les aspects pédagogiques (méthodologies de l'enseignement), techniques (plateforme d'enseignement à distance) et administratifs (modèle économique) jusqu'au lancement officiel de la formation.  
L'expert intervient à la fois sur site et à distance pour soutenir et accompagner l'équipe du projet. Ses honoraires, déplacements et frais de séjour sont pris en charge par l'AUF.
- Aider l'établissement à établir un modèle économique pour sa formation qui permettra d'assurer sa pérennisation au-delà du soutien de l'AUF.
- Aider l'équipe du projet à choisir et à se former à l'utilisation d'une plate-forme d'enseignement à distance, puis offrir un espace d'hébergement pour le serveur destiné à accueillir la formation sur Internet.
- Promouvoir la formation par son insertion sur le site de l'AUF consacré aux CLOM (<http://www.foad-mooc.auf.org/>).
- Assister si besoin l'établissement dans sa gestion administrative et financière de la formation : encaissement par l'AUF dans ses campus numériques francophones et reversement à l'établissement des frais de certification de la formation.
- Garantir et organiser la surveillance des certifications (si besoin) pour le compte des établissements dans ses campus numériques francophones.
- Former l'équipe du projet à la production de contenus pédagogiques en format électronique et aux méthodologies de l'enseignement à distance à travers des ateliers de formation de type « Transfer ». Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.
- Former l'équipe administrative et technique devant assurer le suivi de la formation. Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.

L'AUF **ne prend pas en charge**, notamment :

- l'achat d'équipements informatiques, bureautiques ou vidéo ;
- le financement de développement informatique ;
- une rémunération complémentaire pour la fonction de chef de projet ;
- un complément de rémunération pour les auteurs des cours
- les frais de fonctionnement (télécommunications, consommables divers, relations extérieures, ...).

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier à remettre doit être obligatoirement composé des éléments suivants :

- Une lettre d'engagement signée par un représentant légal de l'établissement du porteur du projet, qui indique le titre du cours proposé, l'identité de l'enseignant porteur du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel.
- Le curriculum vitae détaillé de l'enseignant en charge du cours ou du coordonnateur du projet mettant en évidence son expérience en matière de TICE/ CLOM.
- Les curriculum vitae des membres de l'équipe pédagogique.
- Une fiche sur le(s) partenaire(s) éventuel(s).
- Une fiche précisant les principaux atouts dont l'établissement dispose pour mener à bien le projet et les principaux obstacles qui pourraient être rencontrés dans la mise en oeuvre du projet.
- Une fiche détaillée décrivant l'organisation pédagogique de la formation proposée (modalités d'encadrement, tutorat, outils à disposition des apprenants, modalités de contrôle des connaissances...) et présentant une synthèse du cours (10 pages maximum) et un découpage de ce cours en chapitres.
- Des éléments d'illustration du cours (photos, présentations de type Powerpoint...).
- L'URL d'un enregistrement vidéo déposé sur un serveur (type Dailymotion ou YouTube) de

l'enseignant candidat, expliquant son projet ou donnant à titre d'exemple une partie du cours qu'il proposera. Il ne s'agit que d'un enregistrement provisoire destiné à favoriser l'évaluation du projet, il pourra être supprimé à l'issue du processus de sélection.

*Attention : les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.*

*Les documents doivent être transmis dans format facilement lisible (.pdf, traitement de texte...)*

### **LES MODALITÉS DE SÉLECTION**

Un établissement peut soumettre plusieurs projets pour l'appel. Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier particulier.

Les projets sont réceptionnés par les services concernés de l'AUF, qui en vérifient la bonne forme, contrôlent les critères d'éligibilité et font une première évaluation.

Des experts externes sont éventuellement sollicités en fonction de la nature de la proposition.

Les dossiers seront examinés par un comité d'experts deux fois par an (en avril et novembre de chaque année).

### **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION**

Seront pris en compte pour l'évaluation de la proposition (outre la qualité globale du projet) :

- L'expérience professionnelle du porteur du projet.
- Les courriers de motivation (de l'institution et du porteur du projet).
- La qualité de l'équipe réunie autour du projet.
- La qualité des éléments techniques (vidéo et éléments d'illustrations) pour les CLOM.
- Le découpage en chapitre du cours et sa scénarisation.

Un co-financement du diplôme par un tiers est un atout considérable.

### **LA SOUMISSION DES DOSSIERS**

Les dossiers peuvent être soumis tout au long de l'année.

Le dossier est à déposer uniquement sur <https://formulaires.auf.org>.

Pour toute question complémentaire : [appel-clom-permanent@auf.org](mailto:appel-clom-permanent@auf.org)